

Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le rapport D-33 a été étudié par la commission Agenda 21 lors des séances des 19 et 26 septembre, 3, 10, 17 et 31 octobre, 21 novembre et 18 décembre 2007, 29 mai et 19 juin 2008, sous la présidence successive de M^{mes} Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions de la précision de son travail.

Notice de travail: Le document papier D-33 est épuisé; en revanche, il est consultable en version électronique sur IntraCM.

Préambule

Le document à l'étude de la commission Agenda 21 est le premier bilan, sur une législature, de la politique du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière de développement durable (DD). Le bilan a été établi conjointement par l'unité Agenda 21 et le groupe Actions 21. Il se réfère à un certain nombre de critères et de plans d'actions établis par l'Office fédéral du développement territorial.

Méthode de travail: Ce sont 72 entretiens menés par le groupe Actions 21 au sein de l'administration municipale entre le mois d'août et le mois de novembre 2006 qui ont permis la rédaction du rapport que nous avons étudié et qui ont concentré les questions sur quatre domaines:

- le développement durable et l'Agenda 21;
- le développement durable dans le service et dans le département;
- les changements de comportement et de pratiques dans l'administration;
- les visions d'avenir.

Le groupe Actions 21 note que cette démarche a permis de récolter des informations plus qualitatives que quantitatives.

Séance du 19 septembre 2007

Audition de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, assistée de M. Philippe Krebs, codirecteur du département des finances et du logement, dont dépend depuis 2007 l'unité Agenda 21

En préambule, M^{me} Dayer Fournet rappelle quelques généralités historiques:

- d'ici à 2050, nous serons 10 milliards d'habitants;
- 20% consomment à eux seuls 80% des ressources;
- 1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable;
- l'indicateur consommateur dont le seuil maximal a été défini à 1,8 hectare/habitant a explosé à 2,2 hectares;
- la Suisse n'est pas exemplaire dans ce panorama.

La notion de développement durable

Fort des constats susmentionnés, M^{me} Dayer Fournet explique qu'il nous faut mettre en œuvre des plans de développement différents dits «durables». On trouve la définition du développement durable dans le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente norvégienne Gro Harlem Brundtland, ayant pour titre *Notre avenir à tous* (1987): «Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de «besoins» et l'idée des «limitations» que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Depuis cette date, l'expression «développement durable» s'est répandue dans le monde entier.

Aurélien Boutaud et l'empreinte écologique

Afin de créer des outils concrets d'action autour de cette notion, Aurélien Boutaud, docteur ès sciences de la terre et de l'environnement, a étudié ce qu'il appelle l'empreinte écologique dans une thèse intitulée «Le développement durable: penser le changement ou changer le pansement?» Ce document s'intéresse au concept de développement durable, à ses aspects historiques et théoriques, puis à son application progressive au niveau local, notamment à travers les outils d'évaluation des politiques publiques. Elle est validée par l'école des Mines de Saint-Etienne et de l'Université de Saint-Etienne, soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la communauté urbaine de Lyon et RhôneAlpes-Energie-Environnement.

Résumé de sa thèse

La croissance économique d'une société ou d'un pays se mesure à travers un indicateur monétaire très connu: le produit intérieur brut (PIB). Or la croissance du PIB ne nous fournit aucune information sur une foule de données fondamentales, comme la pression qu'exercent nos sociétés sur l'environnement. La croissance économique se fait-elle au détriment de la nature? La croissance menace-t-elle, à terme, la pérennité de nos écosystèmes? Nos modes de vie et de développement sont-ils durables dans le temps? Jusqu'à présent aucun indicateur synthétique ne permettait de répondre clairement à cette question. Faute de PIB écologique, nous faisons donc mine d'ignorer le problème en continuant à nous focaliser sur les indicateurs économiques comme le PIB. L'empreinte écologique vient aujourd'hui mettre un terme à cette situation.

L'ONU et la Conférence de Rio

Faisant le constat qu'aucun pays n'atteint un équilibre durable dans sa manière de gérer la production et la consommation de biens, M^{me} Dayer Fournet explique que la conférence de l'ONU à Rio en 1992 a établi un catalogue de 21 mesures, d'où le nom Agenda 21, visant à promouvoir un développement équitable de l'économique, du social et de l'environnemental. En 2002 à Johannesburg, le plan d'action de Rio a été adopté avec une priorité aux démarches qui intègrent l'éducation, la santé, la biodiversité et concerne tant les collectivités publiques que les entreprises privées et les habitants.

La Suisse et le développement durable

La Suisse a inscrit la notion de développement durable depuis 1999 à l'article 73 de sa Constitution (voir séance du 18 décembre 2007).

Voici les axes d'action du DD suisse (extrait d'un texte édité par le service fédéral):

Les institutions de la Confédération suisse en charge de la promotion du développement durable ont présenté 17 indicateurs clés pour mesurer les progrès de la Suisse en matière de DD pendant la période de 1990 à 2007. Ces indicateurs sont tous tirés du système d'indicateurs Monet (www.monet.admin.ch). Ces 17 indicateurs sont regroupés sous quatre questions principales:

- le DD donne le droit à chaque individu de vivre dignement. Aujourd'hui, les besoins des individus sont-ils satisfaits? Quel est le niveau de qualité de vie?
- sur le plan de la solidarité, les ressources sont-elles mieux réparties afin de lutter contre les injustices et la pauvreté?
- les capitaux économiques, sociaux et écologiques sont-ils préservés pour les générations futures?

- actuellement, les modes d'utilisation des ressources naturelles sont-ils rationnels?

Bilan (2008):

1. Pour les indicateurs mesurant l'état de satisfaction des besoins des personnes en matière de qualité de vie, on trouve la santé, les revenus, la sécurité et le chômage.

L'espérance de vie en bonne santé a augmenté de 3,5 points en dix ans (entre 1992 et 2002).

Par contre, les revenus des ménages suisses stagnent entre 2000 et 2005, et la violence continue de grimper. Le chômage, qui constitue la principale cause de pauvreté et d'exclusion sociale, reste stable avec un taux de sans-emploi de 3,6% en 2007 dont les jeunes sont les plus touchés.

2. Concernant la solidarité et la répartition des ressources: entre 2000 et 2006, la part des personnes pauvres se maintient autour de 9%. La contribution de la Suisse pour l'aide au développement des pays pauvres demeure stable (0,35% de son produit national brut). Concernant l'égalité salariale entre hommes et femmes, les disparités ont légèrement diminué entre 2000 et 2006.
3. La préservation du capital pour les générations futures est mesurée par le niveau d'instruction des jeunes, la dette publique, la part des investissements dans le PIB, l'innovation et la technologie, la biodiversité et les surfaces bâties. Par exemple, la proportion de personnes formées et travaillant dans les domaines scientifiques et technologiques ne cesse de croître depuis 1991; les surfaces bâties (habitat et infrastructure) ont augmenté de quatre points entre 1980 et 1990; concernant la biodiversité, on observe une tendance légèrement positive de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs depuis 1990.
4. Le principe du développement durable préconise que nos modes de consommation et de production permettent une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Cela est ici mesuré par: les transports de marchandises, le transport de personnes, la consommation d'énergies fossiles et la consommation de matières. Les transports de marchandises croissent fortement ces quinze dernières années (1990-2005) en Suisse. Cette progression montre que le développement économique est largement dépendant d'une forte utilisation des ressources naturelles, causant des problèmes considérables sur l'environnement. La part des transports publics dans l'ensemble des transports a augmenté depuis 1990 et s'élevait à 20% en 2005. La consommation d'énergies fossiles par personne est restée stable depuis 1990. (Source: Office fédéral de l'environnement Suisse – OFEV.)

Le canton de Genève et le développement durable

Dans le canton de Genève il existe, depuis le 23 mars 2001, une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable et d'un Agenda 21, révisés tous les quatre ans, actions coordonnées par le Service cantonal du développement durable (voir séance du 10 octobre 2007).

La Ville de Genève et le développement durable

- En 1995, la Ville a ratifié les accords (à ne pas confondre avec les engagements) d'Aalborg;
- en 1998, la Ville adhère au réseau ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales);
- de 1996 à 1999, elle établit un premier inventaire de ses actions;
- en 2001, une délégation spécifique à l'Agenda 21 est créée par le Conseil administratif;
- en 2002/2003 une commission ad hoc Agenda 21 se met en place au sein du Conseil municipal;
- en 2004 est créée la commission Agenda 21;
- en 2007, l'unité Agenda 21 est intégrée au département des finances et du logement;
- aujourd'hui, suite à un vote du Conseil municipal, la Ville s'apprête à signer les Engagements d'Aalborg.

Sur le bilan des actions DD en Ville de Genève, au vu du foisonnement des thèmes retenus, les rapporteurs relèvent que les souhaits, espoirs, envies des uns et des autres ressemblent à quelque chose d'un inventaire à la Prévert. Ils figurent en annexe du document étudié.

Quant aux moyens mis à disposition depuis 2001, ils ont évolué selon le schéma suivant: en matière de ressources humaines, l'unité Agenda 21 est composée actuellement de trois personnes employées à plein temps avec le statut de fonctionnaire et d'un collaborateur temporaire. Depuis 2001, date de sa création, les effectifs ont été multipliés par deux.

Le tableau suivant montre l'évolution, entre 2003 et 2006, du budget des projets ainsi que le montant des subventions obtenues.

	2004	2005	2006
Masse salariale	375 583,51	394 558,61	486 576,80
Financement des projets	259 650,05	311 443,44	313 684,26
Subventions	30 000,00	30 000,00	27 500,00

Charges: entre 2004 et 2006, le budget de l'unité Agenda 21 est passé de 635 234 francs à 800 261 francs. De 2005 à 2006, la masse salariale a davan-

tage augmenté que la part de financement des projets. Le financement des projets constitue plus de 90% des dépenses de l'unité Agenda 21. L'augmentation de la masse salariale entre 2005 et 2006 s'explique par l'engagement d'une personne supplémentaire.

Revenus: l'unité Agenda 21 a pu recevoir, sur la présentation de projets spécifiques, des subventions notamment de la part de la Confédération. A noter que, dans le cadre de l'organisation de la Fête du développement durable, en plus du cofinancement des trois partenaires (Ville, Canton et PNUE32), un travail de recherche de sponsors privés est mené chaque année avec succès.

Conclusion de l'exposé: d'une manière générale on doit relever qu'il n'existe pas, à ce jour, de diagnostic ou d'analyse des forces et des faiblesses au niveau économique, social et environnemental de la politique du Conseil administratif de la Ville de Genève. La réalisation d'un tel état des lieux permettrait d'établir un bilan de durabilité de la commune afin de la situer par rapport à un cadre de référence du développement durable.

Après ce large rappel historique, la présidente remercie M^{me} Dayer Fournet et ouvre le débat.

Une première question d'un commissaire concerne les conséquences du passage de l'unité Agenda 21 dans un département. Un autre commissaire regrette ce changement.

M^{me} Dayer Fournet explique que, pour elle, l'organisation du travail dans la transversalité par le truchement de correspondants dans chacun des départements (groupe Actions 21) reste l'articulation essentielle pour une action coordonnée. Elle pense que cela peut continuer même si l'unité est rattachée à un département. Elle observe que le département des finances et du logement a déjà plusieurs services transversaux tels que la Direction des ressources humaines, le Service des finances, la Centrale municipale d'achat et d'impression, le Contrôle de gestion et pense qu'il est à même de gérer une action telle que la leur. Elle poursuit en évoquant les objectifs adoptés par le Conseil administratif en 2001:

1. mise en place d'une administration exemplaire;
2. information de la population et mise en place d'un processus de démocratie participative;
3. mise en place d'outils d'évaluation des projets et d'indicateurs de durabilité.

Evaluation des actions

Premier objectif

Plusieurs commissaires engagent un débat fleuve à propos de l'usage du papier dans l'administration: peut-on disposer d'un écobilan permettant de choi-

sir le meilleur type de papier? Est-il possible d'imprimer l'écusson de la Ville de Genève sur tous les types papiers recyclés? Combien doit-on préserver de tirages en papier normal pour les archives? Comment mesure-t-on l'usage du papier? Faut-il contrôler les poubelles? Bref, la retranscription exacte du débat incitant lui-même à un usage abusif du papier, nous n'évoquons ici que les questions, certaines étant au demeurant restées sans véritables réponses, M^{me} Dayer Fournet tenant toutefois à préciser que la consommation de papier ne cesse hélas d'augmenter dans l'administration municipale.

Une commissaire demande si la petite enfance est un secteur privilégié.

M^{me} Dayer Fournet pense que c'est une idée intéressante que de lui donner une priorité, mais qu'il faudrait y mettre les moyens.

A la question de savoir quels sont aujourd'hui les indicateurs de DD pour la Ville, M^{me} Dayer Fournet répond que ceux-ci sont rassemblés dans un tableau publié chaque année dans le rapport à l'appui des comptes, toutefois ceux-ci manquent encore de précision.

Séance du 26 septembre 2007

Suite de la présentation de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, accompagnée de M. Philippe Krebs, codirecteur du département des finances et du logement

Evaluation des actions (suite)

Deuxième objectif (sensibilisation et participation de la population)

Sont compris dans les publics cibles: le personnel de l'administration et la population.

Ont été mis en œuvre:

- les forums;
- la formation bisannuelle sur les thèmes:
 1. du DD en Ville de Genève;
 2. des écogestes au quotidien;
- la Fête du DD.

De nombreux souhaits exprimés par divers intervenants n'ont pas encore pu être réalisés: des formations spécifiques pour certains corps de métiers, notamment ceux de la construction: pas encore actives. Une politique d'achat durable, politique encore floue aujourd'hui. Quand à la Fête du DD, elle est lourde d'organisation et de moyens, donc ne se renouvellera sans doute pas au bénéfice d'autres projets.

Un commissaire demande comment faire pour sensibiliser les architectes et les ingénieurs, alors qu'ils ont déjà du mal à appliquer la loi.

M^{me} Dayer Fournet mentionne qu'un groupe interdépartemental «Eco-construction» avait abordé le problème, mais elle ne sait pas s'il existe toujours.

Une commissaire souhaite avoir des précisions écrites sur l'existence ou non de ce groupe. Pas de nouvelles.

Une commissaire demande quel est l'effort du Département de l'instruction publique pour sensibiliser les jeunes et quels sont les contacts qu'entretient l'unité Agenda 21 de la Ville avec eux.

M^{me} Dayer Fournet répond que les contacts informels existent et que le service cantonal est en train d'établir un calendrier Agenda 21 pour les écoles.

Troisième objectif (outils d'évaluation et indicateurs)

Cet objectif n'est pas encore atteint. Cela a pour conséquence que, actuellement, nous ne sommes pas en mesure de dire scientifiquement si la Ville est durable ou pas. Trouver de bons indicateurs est un travail énorme et devrait être le prochain chantier de l'unité. D'autre part, il manque un état des lieux initial sérieux qui définirait d'où l'on part pour savoir où l'on va.

Un commissaire note que, dans une démarche de monitoring, on commence par faire un constat, définir les indicateurs et faire un état zéro. Est-ce le cas pour la Ville?

M^{me} Dayer Fournet répond que, sauf pour le Système de gestion environnementale (SGE) qui est basé sur un état des lieux de l'administration réalisé en 2002, le travail n'a pas été fait. Elle relève que, pour atteindre ces précisions, l'ODT est en train de mettre sur pied des outils, assez complexes à constituer, à l'usage des communes.

Un débat s'ouvre pour savoir si, sur le fond, l'objectif DD qui est d'harmoniser l'économique, le social et l'environnemental est bien assimilé.

M. Krebs rappelle que le volet économique, à travers le prisme de la dette que nous léguons aux générations futures, ne doit pas être oublié.

Il lui est demandé si, outre une politique responsable qui consiste à gérer le remboursement de la dette sans augmentation d'impôts, la Ville est préoccupée d'une certaine éthique dans le choix de ses placements.

M. Krebs précise que la Ville gère avant tout une dette et n'a pas de capital à proprement parler hors les fonds spéciaux et la fondation de prévoyance, qui est

privée. Mais, pour ces fonds, la Ville a des principes en excluant, par exemple, des placements pas du tout éthiques (armes ou, de plus en plus, tabac).

Une commissaire demande si la Ville a adhéré aux Engagements d'Aalborg.

M^{me} Dayer Fournet répond que non, seulement à la Charte d'Aalborg en 1995. Elle pense que c'est peut-être le pas qui manque à la Ville pour cadrer de manière plus concrète sa démarche du développement durable quand bien même les engagements sont passablement contraignants, et sont-ils adaptés aux spécificités de la Ville de Genève?

Séance du 3 octobre 2007

Lors de cette séance, il est procédé avec l'ensemble de la commission à une lecture critique page par page du document D-33.

Page 6

Au chapitre I «Les principes fondamentaux du développement durable en Ville de Genève», objectif 1: coopération au développement et promotion de la paix: où l'on peut lire que, à terme, 0,7% du budget de fonctionnement de la Ville doit être consacré à l'aide aux pays en voie de développement, une commissaire se demande quel terme le Conseil administratif pense mettre à cette priorité.

Page 8

Le développement durable dans les services

Pilier 1: Environnement urbain

De nombreuses interventions font état de l'incongruité de l'aménagement des pistes cyclables à Genève. Des propositions d'amélioration sont évoquées: certains commissaires citent l'exemple de l'Allemagne et de ses trottoirs coupés en deux, ou l'aménagement des carrefours à Berlin permettant la continuité des pistes cyclables, de même une commissaire souhaiterait un usage plus systématique de pistes marquées au sol du début jusqu'à la fin. Il est également relevé que l'absence de signalisation qui interdit aux scooters d'emprunter la voie des vélos crée la confusion, que la présence de conteneurs de la Gérance immobilière municipale complique la circulation des cyclistes et que les piétons sont trop souvent mis en danger dans l'aménagement actuel. Même s'il est reconnu que les rues de Genève ne sont pas celles de Berlin, que la tâche n'est pas facile, néanmoins, et de l'avis unanime de la commission, la situation actuelle ne satisfait personne.

Il est ensuite largement relevé que les cyclistes ne se comportent pas de manière respectueuse mais se sentent un peu rois de la route, de la piste ou des trottoirs, y compris dans les parcs, et que leur manque de respect des règles de la circulation dérange.

Une commissaire souhaite que le débat ne tourne pas au tout vélo ou tout voiture, mais qu'il s'ouvre sur la compatibilité des divers moyens de transports, tandis qu'une autre commissaire renchérit en évoquant le nombre de personnes qui ne peuvent user du vélo (enfants, handicapés, personnes âgées).

Page 9

Nature en ville

Les interventions ont exprimé la satisfaction de certains commissaires en observant que le nom des arbres est de plus en plus étiqueté en français et non seulement en latin, que les massifs de fleurs sont diversifiés dans nos parcs, tandis que d'autres se sont inquiétés pour la biodiversité et la protection de la faune animale. Quelqu'un s'est demandé où en était la problématique des rats de ville.

Page 10

Gestion des déchets

De nombreuses interrogations sont apparues sur la gestion du tri des déchets dans les espaces publics, lequel s'avère clairement insuffisant. Comment le Conseil administratif compte-t-il améliorer sa politique sur ce sujet? A-t-il prévu d'installer des poubelles avec le tri intégré comme en Allemagne? Où en est le suivi d'une motion de 1987 sur le compostage?

Page 10

Construction, eau et énergie

Un commissaire se demande si le Conseil administratif prend en compte une grille d'évaluation, telle qu'elle a été proposée par la commission ad hoc Agenda 21 en 2004, pour orienter les projets, et si la coordination entre la Ville et l'Etat fonctionne.

Séance du 10 octobre 2007

Audition de M. Alexandre Epalle, responsable du Service développement durable cantonal

M. Epalle rappelle que l'Agenda 21 cantonal date de 2001. Le service emploie actuellement cinq personnes et tient à revenir lui aussi sur la notion de développement durable et ses notions de base (voir séance du 19 septembre 2007):

- la notion de limites des ressources et de celles de l'absorption;
- la notion de besoins essentiels avec en priorité l'accès à l'eau potable;

- la prise en compte des acteurs silencieux, soit de ceux qui n'ont pas les moyens de s'exprimer, par exemple la nature ou les gens du Sud par rapport à ceux du Nord;
- la notion de transmission entre générations: que laisserons-nous à nos enfants?
- la notion d'investissements responsables davantage qualitatifs que quantitatifs;
- la nécessité de sortir des approches sectorielles soit la notion du tout profit économique ou l'inverse. Il s'agit de penser conjointement efficacité économique, sociale et écologique. En particulier, il s'agit de porter une attention particulière aux conditions de production, donc de développer une politique d'achat dite durable.

Pour ses actions, le service cantonal a retenu trois points:

- l'éradication de la pauvreté;
- changement des modes de production et de consommation;
- protection et gestion des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, les acteurs doivent se concerter à tous les niveaux stratégiques:

- au niveau international en participant aux grandes conférences. Depuis Stockholm, les Etats ont commencé à se créer des ministères de l'environnement;
- au niveau national, depuis 1998, la Constitution comporte un article sur le développement durable;
- au niveau cantonal, il y a une loi sur l'action publique en vue du développement durable;
- au niveau individuel, chacun contribue par son comportement à améliorer les choses.

Historiquement, la loi cantonale genevoise de 2001 aurait été une première. Elle sera ensuite reprise et adaptée par le canton de Neuchâtel. Tous les quatre ans, elle est revue et adaptée à l'évolution de la situation. La mission du service cantonal n'est pas de doubler ce qui se ferait par hypothèse dans le Service de l'énergie, précise M. Epalle, mais de créer des plans d'actions transversales. Quelques exemples:

L'une de nos actions a consisté à fournir des outils aux acteurs clés (communes, entreprises et individus). Ce travail a, par exemple, abouti à l'élaboration d'un guide. Grâce à ce document, nous comptons aujourd'hui 85% de communes engagées dans une démarche Agenda 21, ce qui est très positif.

Une autre action importante s'est concentrée sur la responsabilisation des individus. Chacun sait que l'attitude du consommateur influe sur les entreprises. Donc, il s'agit d'informer.

Une action encore se situe au niveau de la responsabilisation des entreprises. Ici aussi, nous avons élaboré un guide. Les chefs des grandes entreprises se sont montrés particulièrement participatifs dans l'élaboration de ce document. Il est bon de savoir aussi que Genève est actuellement pionnière en matière d'écologie industrielle.

Enfin, un autre guide à l'intention des formateurs, donc des écoles, a été élaboré. Des écoles pilotes suivent la démarche. Nous avons également contribué à la mise sur pied d'un site internet permettant aux écoles d'échanger leurs «trucs».

M. Epalle insiste sur la nécessité d'actions coordonnées entre les acteurs à tous les niveaux. Il est clair, selon lui, que l'échec de certaines communes provient d'un processus inadéquat ou d'un manque de volonté politique. Penser que l'on peut promouvoir le développement durable seul est parfaitement utopique.

Suivent des questions de commissaires sur les problématiques de la régulation des naissances, la durabilité des végétaux qui servent à fabriquer le bioéthanol, la question des 315 millions d'ordinateurs jetés en 2005, la question de l'eau potable, la possibilité de sanctionner les comportements durablement irresponsables, ainsi que la lutte contre l'exclusion sur le marché du travail.

M. Epalle répond qu'il n'est pas technicien pour répondre dans le détail à ces questions. Par ailleurs, il pense que le Canton n'est peut-être pas l'échelon adéquat pour y répondre, notamment concernant les sanctions, l'échelon national et international est plus approprié.

Une commissaire demande comment aborder la question du trafic urbain sous l'angle Agenda 21.

M. Epalle lui propose de s'adresser à l'Office cantonal de la mobilité.

Une commissaire demande quels sont les moyens du Canton pour suivre les communes dans leurs actions, s'il existe une plate-forme où elles peuvent échanger.

M. Epalle explique que les moyens du Canton sont limités à 50 000 francs pour 45 communes et beaucoup de projets. Le suivi du service consiste à faire le relais avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à Berne. Par ailleurs, il considère que son rôle est comparable à celui d'un tuteur qui aide la jeune plante qui pousse, mais se retire quand elle est devenue assez forte. Pour l'échange, l'ARE a mis en place un forum suisse. Une association des coordinateurs-trices d'Agenda 21 locaux est en cours d'élaboration.

Séance du 17 octobre 2007

Audition des correspondants Agenda 21 de la Ville de Genève:

- *département des finances et du logement: M. Philippe Krebs, adjoint de direction;*
- *département des constructions et de l'aménagement: M. Etienne Favey, ingénieur au Service de l'énergie;*
- *département de l'environnement urbain et de la sécurité: M^{me} Kim Mounier;*
- *département de la culture: M^{me} Joëlle Oudard, adjointe de direction;*
- *département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports: M^{me} Manuelle Pasquali, déléguée à l'information*

Il est d'emblée précisé que les départements auxquels il sera fait référence sont ceux de la dernière législature, puisque c'est celle que concerne le document D-33, que le bilan n'a pas été établi département par département, mais qu'il est le fruit d'un travail transversal.

Puis il nous est expliqué la méthode de travail qui a été retenue pour effectuer le bilan:

1. consultation pour fixer la méthode de travail;
2. entretiens semi-directifs;
3. compilation de tous les projets Agenda 21.

A noter que, pour les 80 entretiens semi-directifs, chaque correspondant rencontrait une personne accompagnée d'un responsable de l'unité. Des comptes rendus anonymes ont été traités par ces derniers.

Une commissaire demande comment l'unité Agenda 21 fonctionne budgétairement parlant.

Un correspondant lui répond que l'unité Agenda 21 dispose d'un budget et peut lancer des actions.

Une commissaire demande si l'action transversale permet effectivement des synergies.

Il lui est répondu positivement. L'objectif de sensibilisation aux écocistes a, par exemple, permis à chacun d'apporter un peu d'eau au moulin. Par ailleurs, des indicateurs ont été établis à l'usage des architectes sur le choix des matériaux. Toutefois, concernant les gestes, il manque de moyens de contrôle et celui-ci se fait essentiellement sur les déclarations sur l'honneur.

Les commissaires posent à nouveau la question des indicateurs.

Il leur est répondu que ceux-ci manquent et que l'administration souhaiterait les avoir, mais qu'avec les 20% de leur engagement ils ne parviennent pas à intégrer l'évolution de ce paramètre dans leur activité.

Suivent des questions pour savoir dans quelle mesure l'aspect économique et social de l'Agenda 21 a été pris en compte. Comment, par exemple, le département de la culture fait-il pour les intégrer? Comment le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports intègre-t-il les éléments économiques et environnementaux?

M^{me} Pasquali explique qu'un travail de décryptage de ces trois aspects sur un projet de réhabilitation d'un espace, le square Galiffe, a été effectué grâce à un travail transversal et qu'une brochure est en cours de réalisation.

Certains commissaires relèvent le manque de lisibilité budgétaire de ces 20% attribués aux correspondants. Comment évaluer le budget des actions Agenda 21 en plus de l'unité?

D'autres commissaires pensent que ces 20% sont insuffisants pour accomplir leur mission et suggèrent d'engager du personnel en plus.

Les correspondants, quant à eux, préféreraient clairement que l'on valorise davantage leur travail!

Séance du 31 octobre 2007

Visite de l'entreprise Merck Serono, entreprise active dans le développement durable et partenaire du projet Genève-Lac-Nations avec le Canton et la Ville, sous la conduite de MM. Tomas Roztocil, chargé en communication, et Yann Berchoux

La commission a souhaité connaître comment fonctionne une entreprise qui mène des projets durables dans le secteur privé. Elle s'est donc rendue sur place où elle a été accueillie par les personnes susmentionnées. Après une succincte présentation de l'entreprise et de ses produits, il est abordé le principe de son fonctionnement:

- le volet économique est essentiel pour son existence sur la base d'une bonne qualité de produits en pharmacie et biotechnologie (oncologie, cardiologie, dermatologie et fertilité);
- l'aspect social est cultivé par l'engagement d'une assistante sociale à temps partiel, un bureau qui s'occupe du logement, une crèche «crescendo» en collaboration avec la Ville de Genève;
- l'aspect environnemental s'inscrit dans des mesures favorisant la mobilité douce: subventionnement de l'abonnement TPG et P+R des collaborateurs, vestiaires/douches à disposition, places de parking, vélos et une excellente organisation de covoiturage. La proximité d'un arrêt de train n'a pas donné les résultats escomptés par manque de volonté des TPG en termes d'horaires;

- l'entreprise est non-fumeurs;
- les deux sites sont certifiés ISO 14001 et ils ont un concept énergétique avancé;
- le projet a reçu le prix Aspan – SO 2005 et le prix Leonard Award 2007.

M. Berchoux explique que le projet a pu se faire en partenariat avec le Service cantonal de l'énergie, grâce à une stratégie limpide et des objectifs partagés. La coopération fut intéressante et ils entretiennent toujours de bonnes relations. Le concept a été défini en 2003 et le chantier fini en 2005. Des discussions sont aussi en cours avec les Services industriels de Genève. De plus, ils ont profité du creusage pour installer des fibres optiques et fait un piquage pour arroser le parc Barton et le Jardin botanique. Cette installation permet une économie de 1500 t de mazout par an, et une diminution d'environ 5000 t par an de rejets de CO₂, ainsi qu'une économie en eau pour l'arrosage d'environ 400 000 m³/an.

Les innombrables réalisations qui ont été présentées ne sauraient faire l'objet d'une description complète dans le cadre de ce rapport, mais elles ont laissé les commissaires émerveillés de l'enthousiasme et de la créativité qui peuvent se dégager d'une institution privée active autour de la biotechnologie et la recherche de procédés durables. Ils ne peuvent que recommander aux collectivités publiques tant de s'en inspirer que de travailler en partenariat avec elles.

Séance du 21 novembre 2007

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable de la division Agenda 21 de la Ville de Genève, et de M^{me} Chiara Barberis, adjointe à la déléguée à l'Agenda 21

En préambule, M^{me} Salerno rappelle que ce bilan est celui du Conseil administratif précédent, que l'unité doit actuellement gérer l'absence de deux des trois piliers de l'unité Agenda 21 et que les questions de fond, à savoir la politique à venir, seront traitées à leur retour. Elle se propose donc d'entendre les questions générales qu'elle transmettra au Conseil administratif pour revenir avec des réponses. Pour les questions d'économie d'énergie il serait souhaitable de s'adresser aussi au département des constructions et de l'aménagement.

Une commissaire demande s'il ne serait pas nécessaire de renforcer le soutien aux correspondants Agenda 21 en forces vives pour supporter leurs projets.

M^{me} Salerno dit qu'il a été demandé de rediscuter le statut des correspondants. En fait, certains pensent que 20% d'activité est jouable selon les missions et objectifs fixés, la part la plus active s'élaborant au sein de l'unité. Mais cela sera en définitif la décision du Conseil administratif.

Un commissaire pense qu'il y a effectivement deux gros volets: le Système de gestion environnementale (SGE) et le soutien aux projets individuels. Selon lui, le SGE peut servir à deux choses: premièrement, le reporting, le fait de pouvoir mesurer l'état présent des choses en rapport avec un objectif déterminé; deuxièmement, créer un outil de pilotage, un tableau de bord. Il pense qu'il serait souhaitable d'avoir le plus vite possible des objectifs quantifiés et de mettre en place un plan d'action, avec une hiérarchisation des priorités. Dans cette perspective, il pense que le document D-33 doit être modifié à l'avenir. Actuellement, son contenu ne correspond pas à son intitulé: on est sur une sorte de rapport d'activités, il n'y a pas une approche selon des objectifs, un plan d'action, et des processus correctifs. Selon lui, ce document pourrait être beaucoup plus court, factuel et utilisable.

Une commissaire regrette, elle aussi, le manque d'indicateurs et d'objectifs quantifiables, et l'absence d'indication des raisons du choix de telle ou telle priorité. Elle trouve qu'il est très difficile de communiquer lorsqu'on ne se retrouve qu'avec des déclarations d'intentions.

M^{me} Salerno signale que la répondante pour le SGE est M^{me} Barberis, ici présente. Elle reconnaît que l'effort à déployer est énorme et que les ressources, à Genève, sont réduites. Elle pense que les 400 000 francs ajoutés au budget à l'ins-tigation des Verts pourraient typiquement être utiles pour cela.

M^{me} Barberis explique que ce SGE a été défini il y a environ trois ans, avec une démarche d'écologie sur la place de travail. Des objectifs et des indicateurs ont été posés et l'on est en train d'évaluer les résultats par rapport aux 23 actions définies dans ce cadre. Il est toutefois très difficile de mesurer les avancements seulement avec ces indicateurs. Par exemple, aucun indicateur ne mentionne le développement d'un outil d'aide à la décision pour une politique d'achat responsable en matière de voitures. Il existe un indicateur qui donne la consommation totale de feuilles A/4 par employé administratif. Le problème est que cet indicateur ne suffit pas à donner une idée de la consommation de papier dans toute l'administration et que la base de calcul est discutable. Elle essaie de trouver des indicateurs plus pertinents, et de récolter les données qui peuvent être exploitées. Il est prévu de faire un état des lieux, action par action, d'ici au début de 2008. Elle croit qu'il faut avoir une vraie mise en cohérence, tout en remarquant que la question du papier pourrait avoir un SGE à elle toute seule.

S'il est vrai que ce rapport ne contient pas d'objectifs quantifiés, une commissaire constate qu'il contient quand même beaucoup de remarques sur les directions à prendre et sur ce qui n'a pas été atteint. Le rapport mentionne notamment que l'objectif de la mise en place d'outils n'a pas été atteint. Il lui semblait également important d'avoir un cadre référentiel, en perspective avec d'autres villes, car, même si chaque ville a ses spécificités, il y a des similitudes et tout n'est pas à réinventer.

Un commissaire rappelle que, en conclusion des premiers travaux de la commission, cette dernière avait élaboré une grille d'évaluation des projets. M^{me} Dayer Fournet avait dit qu'il en existait également une dans l'administration. Il trouve important, quand on a un projet, de le penser avec ces références (il pense notamment à la réaffectation de l'espace Artamis). Il mentionne la visite de la commission dans le bâtiment Serono qu'il trouve exemplaire, et il pense que la Ville devrait pouvoir s'en inspirer.

M^{me} Salerno relève que les moyens sont différents.

Il semble également à une commissaire que les objectifs Agenda 21 ne se différencient pas nettement des objectifs propres à chaque département dans ce document.

M^{me} Barberis sait que la grande difficulté de constituer ce bilan était justement celle-là. Qu'est-ce qui appartient à un département et qu'est-ce qui appartient aux objectifs spécifiques Agenda 21? Toutes les collectivités publiques semblent se poser la question: comment fédérer toutes les politiques publiques avec une politique de DD qui serait posée en amont? Elle croit que la bonne démarche est celle de voir quelles sont les bonnes volontés, et de fédérer ce que l'on a à disposition. Dans ce document, la question posée à chaque département était celle de savoir ce qu'ils avaient identifié dans leur département qui est du ressort du DD.

Un commissaire a l'impression que l'on parle d'idéologie, que tout devient DD, que l'on part un peu à gauche à droite et que l'on oublie l'essentiel, à savoir le pragmatisme. Selon lui, il faut se donner les moyens d'être en relation avec le public pour lui dire ce qu'on fait, qu'il puisse nous comprendre et faire le chemin avec nous.

M^{me} Salerno pense effectivement que, lorsque l'on veut être un exemple, il faut faire du concret, rapide et communicable. La réflexion théorique est nécessaire également, quoiqu'on ne puisse pas s'y limiter. Elle souhaite que le Conseil municipal prenne conscience de ce qu'est le DD (elle donne l'exemple de la polémique sur les places de parc). Maintenant, l'idée de ce document est de mettre en relief, dans l'ensemble des actes de la Ville, ce qu'est pour le Conseil administratif le développement durable.

Si tout peut être DD, un commissaire estime que, mener une politique dans ce sens, c'est montrer, à chaque échelon, comment on a pris en compte ses trois piliers et comment on s'y est placé, et que cela devienne petit à petit une culture.

Une commissaire rappelle que le DD est ancré dans la Constitution fédérale depuis 1999 et que toutes les lois fédérales passent par une évaluation coûts/bénéfices sous cet angle. Elle demande dans quelle mesure cela est fait par le Conseil administratif pour ses décisions.

Le Conseil administratif ne fait pas une évaluation systématique des coûts/bénéfices en matière de DD lorsqu'il prend ses décisions, répond M^{me} Salerno. Pour ce qui est des services, tous ne font pas une évaluation coûts/bénéfices sous l'angle du DD, mais certains le font probablement plus que d'autres. M^{me} Barberis mentionne l'outil d'aide à la décision win/win, qui a été mis à la disposition de certains services, pour évaluer certains projets. Il donne lieu à une expérience positive, mais il est malheureusement un peu chronophage.

Une commissaire regrette que la grille créée avec la commission ne soit pas assez connue du Conseil administratif et elle souhaiterait avoir un retour sur son utilisation. Elle pense également au document sur la Cogeve où se trouvent des éléments intéressants sur la politique d'achat.

Séance du 18 décembre 2007

Audition de M^{me} Anne Dupasquier, cheffe suppléante de la section développement durable du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral du développement territorial (ARE)

M^{me} Dupasquier se présente: elle est biologiste de formation et travaille en tant qu'ingénieure-conseil en environnement à la Confédération depuis sept ans, dans la section développement durable. Elle explique que l'ARE est l'office qui s'occupe de l'aménagement du territoire, des transports et du développement durable à la Confédération. La section DD compte cinq postes, avec un budget de 550 000 francs. Leur action consiste à travailler au niveau horizontal pour promouvoir le DD à l'intérieur de l'administration, et au niveau vertical pour le promouvoir dans les cantons et les communes. La définition du développement durable, selon le Conseil fédéral, est une prise en compte équilibrée des trois piliers, dans le temps et au niveau géographique. Elle rappelle que la Suisse a signé l'Agenda 21 de Rio en 1992, qu'elle l'a concrétisé en 1999 avec l'introduction de cette notion dans la Constitution. Une stratégie a été développée et renouvelée, la prochaine va être définie pour 2008-2011. Elle nous lit l'article 73 de la Constitution stipulant que «la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain» et elle insiste sur le rôle qu'ont à jouer les cantons, lesquels ont la charge d'inciter les communes à cet effort.

M^{me} Dupasquier ajoute que le but *in fine* de ses services est d'intégrer le développement durable dans toutes les politiques de la Confédération, développer les partenariats avec les cantons (indirectement avec les villes) et le secteur privé, un peu moins avec les citoyens, ce qui serait plus du ressort des villes.

Les défis clés de ces prochaines années, note M^{me} Dupasquier, vont du changement climatique à l'énergie, en passant notamment par des achats durables. Par

exemple, il ne faudrait plus considérer le produit que sous l'angle du prix, mais aussi sous l'angle de sa provenance et de la manière dont il est élaboré et éliminé (en particulier dans la construction).

Un commissaire demande s'il y a des objectifs chiffrés.

M^{me} Dupasquier répond qu'à chacun des objectifs correspondent des actions.

Une commissaire demande si l'égalité des droits fait partie des objectifs.

M^{me} Dupasquier répond que l'on ne remet pas dans les stratégies ce qui est déjà en place. C'est le cas pour l'égalité hommes/femmes, qui est déjà appliquée dans l'administration, avec une évaluation chaque année.

Une commissaire demande en quoi consiste la culture, au-delà de la loi-cadre.

M^{me} Dupasquier explique que les trois derniers points sont des actions transversales. Pour la culture, on a décidé de faire un inventaire du patrimoine immatériel. Elle précise que l'ordre de ces points n'est pas un ordre de priorité mais, jusqu'ici, le développement durable ne concernait pas le département de la culture.

La présidente demande de préciser ce qu'on entend par «patrimoine immatériel».

Il lui est répondu que la notion n'est pas encore exactement définie.

Elle poursuit en notant que, en 2007, 15 cantons ont entamé une démarche DD. Genève fut pionnière, Neuchâtel l'an dernier. Tous les cantons romands font quelque chose et avancent plus ou moins vite. Du côté des communes, 150 ont une démarche DD, dont on peut avoir une description sur le site internet. M^{me} Dupasquier remarque que ce phénomène reste encore essentiellement urbain.

Une commissaire demande quelle différence est faite entre une commune et une ville.

D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), une ville est une commune de plus de 10 000 habitants. Il y a 2700 communes pour 100 villes en Suisse.

Une commissaire voit, sur l'écran, que des communes arrivent à faire quelque chose dans des cantons où rien ne se fait, elle demande comment cela se passe.

M^{me} Dupasquier explique que, à l'inverse, les cantons qui sont très dynamiques incitent beaucoup les communes. Le Canton des Grisons n'a pas voulu faire une démarche officielle, mais il intègre le DD dans son plan directeur, comme le font d'autres cantons. Elle poursuit en mentionnant les thèmes prioritaires, actualisés sur le site interne, que sont les transports et la mobilité. Moins de succès du côté du traitement de l'égalité hommes/femmes.

La présidente demande si la réduction de la dette et les placements responsables sont des thèmes traités au niveau fédéral.

Si l'on peut juger l'impact d'un projet sur les trois dimensions, M^{me} Dupasquier concède qu'on ne sait pas encore trop bien ce que veulent dire des finances durables.

Un commissaire remarque le contexte particulier de la Suisse, où l'on ne prend en compte que l'environnement dans les études d'impact sur l'environnement. Ailleurs, les études d'impact tiennent compte des aspects sociaux et économiques.

M^{me} Dupasquier ajoute qu'une politique d'achats durables est un levier important dans les communes, les achats publics représentant 40 milliards de francs. Elle distribue un document dénombrant quelques bons exemples en matière d'achats durables. Elle poursuit en expliquant que l'on peut mesurer le DD grâce à des indicateurs, ainsi que la qualité des processus. Pour la Suisse, il existe un système d'indicateurs, le système Monet, qui compte 130 indicateurs gérés par l'OFS. Il existe aussi des systèmes d'indicateurs pour les villes et pour les cantons: 12 cantons et 14 villes font partie du cercle indicateurs, dont l'ARE assure la coordination. Un nouveau relevé va être fait en 2009 et elle pense que ce serait l'occasion pour la Ville de Genève d'en faire partie. Ce système compte 10 critères environnementaux, 11 critères économiques et 12 critères de société, qui permettent de faire un relevé tous les deux ans et de comparer l'évolution.

Un commissaire demande si la méthode de comparaison s'apparente au *benchmarking*.

Effectivement, répond M^{me} Dupasquier. Elle ajoute que le Canton de Genève en fait partie depuis deux ans et des rencontres se font deux à trois fois par année.

Le même commissaire demande si la comparaison se fait entre villes suisses.

Oui.

Pour lui, ce qui serait conceptuellement juste serait de comparer des villes équivalentes.

Il lui est répondu qu'il a déjà été difficile de mettre en place ce système, chaque canton utilise des indicateurs différents, certains leur sont spécifiques. Il a fallu trouver un consensus.

Le même commissaire poursuit en demandant quelle est la pertinence de ces valeurs, sachant que l'on compare des choses et des contextes qui n'ont rien à voir.

On ne les compare pas de manière directe, répond M^{me} Dupasquier, il y a un vrai *benchmarking*, mais il faut une certaine prudence dans l'analyse de ces résultats qui ne sont pas un verdict, c'est une manière d'entamer des discussions et une réflexion.

Une commissaire demande si le but d'une ville bien gouvernée selon le principe de l'Agenda 21 serait qu'il n'y ait pas de trop grandes disparités entre les différents critères mentionnés.

M^{me} Dupasquier remarque qu'il n'y a pas de profil prescrit. Dans le profil du Canton de Genève, par exemple, la récolte des déchets verts n'a pas été prise en compte dans la méthode de calcul, ce qui fausse un peu le résultat. Il faut donc analyser les résultats et en tirer les conséquences avec prudence. Elle précise que, en 2009, il y aura les relevés pour les villes et que ce serait l'occasion pour la Ville de Genève de se manifester si elle désirait participer.

Elle mentionne également qu'il existe différents types d'outils concernant l'évaluation de la durabilité des projets, certains instruments fonctionnent sur Excel et permettent d'obtenir un profil de cette durabilité. Les Vaudois ont un site qui s'appelle *boussole21.ch*, certains sont simples, d'autres plus compliqués. En résumé, la Confédération propose également des forums développement durable, qui réunissent des représentants des cantons et des communes auxquels la Ville de Genève participe régulièrement. Il y a cet inventaire de l'état des lieux du développement durable dans les cantons et les communes, qui est régulièrement actualisé. Elle travaille en matière d'évaluation, ce qui permet de donner un levier aux niveaux politique et administratif. Il y a également un programme d'encouragement qui permet de soutenir financièrement des projets, dont la Ville de Genève a quelque fois bénéficié.

Une commissaire a noté que la question de l'égalité a été complètement diluée, alors que la conférence de Pékin a eu lieu en 1991. Elle demande s'il y a toujours une volonté politique dans ce sens.

Au niveau de la Confédération, il y a le bureau de l'égalité, répond M^{me} Dupasquier. Ces lignes directrices existent, c'est pour cela qu'elles n'ont pas été reprises dans la stratégie, cela fait partie du travail quotidien.

En évoquant la notion de patrimoine immatériel, la même commissaire se demande pourquoi, lorsque l'on crée un nouveau concept, on ne crée pas des mots avec une racine féminine.

M^{me} Dupasquier souligne que, au niveau de la Confédération, il y a toujours des problèmes de traduction. En général, des efforts sont faits pour respecter l'égalité des genres au niveau du langage.

Elle demande encore si le budget de 550 000 francs comprend les salaires.

Non, répond M^{me} Dupasquier, mais il comprend 200 000 à 250 000 francs pour le programme d'encouragement.

Sachant que nous avons là une évaluation de la société du futur, un commissaire est surpris de voir une rubrique qui associe culture et loisirs, et il estime que c'est une aberration de les mettre au même niveau. Il demande si l'on va donner à la culture sa véritable place.

M^{me} Dupasquier suggère que, si la Ville de Genève entre dans le cercle «indicateurs», elle demande que ces rubriques soient séparées.

Une commissaire voit qu'il y a beaucoup d'intentions et demande s'il y a eu une évaluation faite sur l'influence, sur le comportement des personnes qui travaillent dans le domaine, dans leurs actions quotidiennes, où si cela est juste un travail pour eux.

Cela va de soi, répond M^{me} Dupasquier, que si l'on travaille dans ce domaine on se comporte différemment. Un travail d'incitation est fait, mais ce n'est effectivement pas si facile, tout n'est pas tout noir ou tout blanc, il faut faire des choix. Elle signale tout de même que la moitié de l'office vient en vélo au travail.

Séance du 29 mai 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, de M^{me} Chiara Barberis, collaboratrice de l'unité Agenda 21, et de M. Etienne Lézat, collaborateur de l'unité Agenda 21

M^{me} Salerno expose que l'unité Agenda 21 est aujourd'hui composée de deux collaborateurs scientifiques (M. Lézat et Mme Barberis) et d'un collaborateur administratif.

M^{me} Barberis constate que le bilan 2003-2007 met en évidence des succès, mais aussi des échecs, notamment en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et le monitoring. Aujourd'hui, il n'existe pas, en l'état, d'objectifs de politique d'Agenda 21 mesurables qualitativement ou quantitativement et dont on pourrait évaluer les effets en termes de DD (objectifs «effectifs» et réalisables dans un temps donné).

Elle relate qu'ils se sont également rendu compte que l'administration attendait de pouvoir rendre compte des projets qu'elle mène et que le défi consistera à passer d'une phase de mise en œuvre et de sensibilisation pour aboutir à un projet politique. M^{me} Barberis mentionne les 10 champs d'action que s'est donnés la Ville pour concrétiser au mieux la Charte d'Aalborg signée par la Ville sous la magistrature d'Alain Vaissade en 1995.

1. La gouvernance: par exemple la transparence des acteurs locaux vis-à-vis de l'administration.
2. La gestion locale vers la durabilité.
3. Biens naturels communs: préservation et accès aux ressources.
4. Consommation responsable et choix de style de vie (récupération des déchets et appels d'offres).
5. Planification et conception: densité urbaine, conservation du patrimoine culturel.
6. Mobilité: mobilité douce, santé, environnement.
7. Santé: qualité de vie locale.
8. Economie: vie économique vivante et responsable, projets de soutien à la réinsertion professionnelle.
9. Équité et justice sociale: lutte contre la pauvreté, promotion de l'égalité, sûreté et logement.
10. Du global au local: climat, paix, DD au sens large.

Le but d'entrer dans les Engagements d'Aalborg après la charte est de passer à des objectifs plus concrets. Toutefois, il faut être conscient que cette étape signifie que la collectivité effectue un état des lieux, qui doit être rendu douze mois après la signature. La démarche consistera à faire entrer dans les engagements nos 10 projets et voir s'ils sont toujours d'actualité. A noter que le tiers des projets concerne l'environnement urbain, deux tiers sont des projets sociaux. Il y a très peu de projets économiques.

Le débat qui suit tourne autour des projets du département au vu de sa récente intégration de l'unité Agenda 21 plus qu'autour de l'analyse du bilan 2003-2007. Il n'est en conséquence retranscrit ici qu'à titre d'information. (Note de la rapporteuse.)

La présidente s'informe du rôle que le département entend donner à la commission Agenda 21 dans l'élaboration de ses projets.

Un commissaire s'inquiète quant à lui du calendrier.

M^{me} Salerno explique que, si l'on se cale sur le programme d'Aalborg, il s'agira, dans un premier temps, de faire le bilan, ce qui prendra douze mois, puis il y aura vingt-quatre mois pour définir les objectifs, si bien qu'en tout il faut compter trois ans, soit la fin de la législature pour proposer des projets plus concrets. Elle ne se prononce pas sur sa possible collaboration avec la commission quand à la présentation de ses projets.

Séance du 19 juin 2008

A la demande de M^{me} Salerno, la commission a organisé une séance sur la politique Agenda 21 actuelle et à venir. Malheureusement, en raison d'examens liés à sa grossesse, la magistrate a dû se désister. Nous auditionnons, en remplacement, M^{me} Chiara Barberis, collaboratrice de l'unité Agenda 21, et M. Etienne Lézat, collaborateur de l'unité Agenda 21, que nous remercions de leur présence

M^{me} Barberis précise que les sujets présentés seront la suite d'Aalborg, le symposium sur le changement climatique, la formation interne, la participation et l'égalité.

Un commissaire fait remarquer que ce n'est pas du tout l'ordre du jour prévu.

La présidente précise que c'est une demande de M^{me} Salerno.

A la lecture du document D-33, un commissaire a quand même l'impression qu'il y a une confusion entre les projets et les programmes, les actions déjà en cours et les volontés politiques, et qu'il n'y a pas de hiérarchie quant à la planification. Il aimerait qu'on lui explique quelle est la méthodologie de travail.

M. Lézat répond que le travail proposé de recodage, achevé maintenant, a consisté à prendre chaque item, à le remettre dans les Engagements d'Aalborg et à proposer une hiérarchie à l'intérieur de chaque engagement en fonction des missions et prestations ainsi que des projets. Qu'ils étudient également avec les services dans quelle mesure d'autres missions et prestations rentreraient dans cette catégorisation (par exemple: les services du département des constructions et de l'aménagement, où le Service de l'énergie pourrait prétendre que le «100% renouvelable» est une prestation de son service dans l'engagement 2 d'Aalborg).

Ce même commissaire demande s'il n'y aurait pas lieu de faire un glossaire explicatif pour une meilleure compréhension de l'ensemble du Conseil municipal et de la commission Agenda 21.

M. Lézat croit que c'est une très bonne idée.

M^{me} Barberis ajoute qu'il est prévu, dans le processus d'Aalborg, qu'à un moment donné un support de communication assez simple soit fait. Il va falloir peut-être le rendre aussi plus genevois, car c'est un cadre référentiel européen.

La présidente demande ce qu'il est advenu de la grille élaborée par le Conseil municipal.

M. Lézat sait que M^{me} Dayer Fournet l'avait utilisée, mais ne sait pas dans quel cadre. Avec sa démission, la grille n'a pas été reprise.

Un commissaire remarque que la grille mentionnée avait pour but, lors de la présentation de projets (par exemple la réfection du parc La Grange), de le faire selon des critères, que l'on pouvait l'évaluer concrètement. Il trouve dommage d'évacuer cet outil d'aide à la décision qui reste valable et voté par le Conseil municipal, indépendamment de la démission de l'un ou l'autre fonctionnaire.

M. Lézat note que le choix d'intégrer l'action de la municipalité vers un référentiel développement durable qui découle d'Aalborg permet justement d'avoir des objectifs quantifiables. Actuellement, nous sommes dans le troisième objectif, à savoir fournir un état des lieux de la durabilité de la Ville de Genève, en assurant la continuité avec ce qui se faisait autrefois, basée sur le tableau. Les services en sont à la prise de contact avec les différents services pour avoir des entretiens pour faire la réactualisation du tableau, en leur demandant de compléter les actions, les missions et prestations, en enlevant ce qui est obsolète, ou faisant les modifications proposées.

On va procéder à des interviews systématiques, avec les correspondants Agenda 21, mais aussi de manière plus personnalisée, selon la volonté des départements. L'important est d'avoir le point de vue le plus exhaustif possible, jusqu'à la fin août 2008, puis de passer à la rédaction, pour septembre 2008, et la validation en octobre qui suit. Parallèlement, l'unité a travaillé sur la base de l'état des lieux avec les services pour forger des objectifs locaux spécifiques, ce d'autant que le secrétariat laisse beaucoup de flexibilité aux villes.

Concrètement, Aalborg demande 10 engagements.

Une commissaire craint que l'on ne sache pas si ce que la Ville fait est durable ou pas.

M. Lézat fait remarquer que c'est la première fois, en Ville de Genève, que l'on a un référentiel commun en matière de développement durable, et que c'est déjà important. Les Engagements d'Aalborg ne sont pas normatifs. M. Lézat pense que ce qui va être constaté va être porté par ce programme au fur et à mesure qu'on l'établit, notamment en venant dans cette commission pour l'ancrer dans ce type de débats.

Un commissaire craint encore que l'on se retrouve devant un nouvel inventaire, sans objectifs quantifiables et quantifiés et que, au bout d'une année, on ait un grand nombre de choses où on a progressé un peu, alors qu'il vaudrait peut-être mieux avoir peu d'objectifs bien quantifiés (par exemple la consommation d'électricité).

M. Lézat assure que l'on fait précisément un état des lieux pour aller porter les objectifs locaux spécifiques qu'Aalborg demande, si possible quantifiés et quantifiables.

Il est prévu que le Conseil administratif choisisse prochainement ces objectifs locaux spécifiques. Il peut y en avoir peu, sur lesquels on travaille bien. M^{me} Salerno soutient qu'il faut partir sur quelque chose de modeste au départ, mais qui puisse vraiment se faire.

Un commissaire évoque le problème de la mobilité, le fait que l'on peut vraiment quantifier le trafic des fonctionnaires, que cela est concret et que les gens comprennent. Il demande comment l'on entend convaincre les gens de ne pas venir en voiture si on ne fait pas de démonstration. Soit l'on fait tout ce qui a été dit, soit on se concentre sur un aspect.

M. Lézat explique que, dans ce processus, on va aller vers le Service de la mobilité, qui va dire ce qu'il fait et que l'on va définir en tant qu'objectif local spécifique.

Il rappelle que la Ville de Genève est membre de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), qui est un mouvement mondial. Il a été fondé en 1990 pour améliorer l'état de l'environnement mondial, la Ville en est membre depuis 1995, date à laquelle elle a signé la Charte d'Aalborg. L'ICLEI a proposé à M^{me} Salerno d'organiser un symposium de travail, particulier à Genève concernant le changement climatique, dans lequel seront invités des maires de villes afin d'harmoniser leurs points de vue et de les porter à la conférence de Poznan. Ce sera un moyen d'affirmer que les villes ont besoin de moyens, et d'offrir à certaines villes un accès privilégié à des experts du climat. Ce symposium aura lieu entre les 8 et 15 octobre 2008.

Concernant la formation des collaborateurs, M^{me} Barberis explique que, depuis 2003, la Ville propose, dans le cadre des cursus de formation interne, deux cours en lien avec le développement durable. En faisant le bilan du document D-33, on s'est rendu compte que ces cours ont bien marché en termes de satisfaction, mais on a aussi relevé deux points négatifs: ces formations touchent peu de personnes (135 personnes entre 2003 et 2007) et les gens intéressés sont des gens déjà assez convaincus. Suite à ces constats, M^{me} Salerno a demandé de réfléchir à un nouveau concept. En collaboration avec le Service de formation de la Direction des ressources humaines, a été proposée une matinée de sensibilisation au DD et aux engagements de la Ville, notamment Aalborg, en particulier pour les nouveaux collaborateurs: c'est une manière de les accueillir dans les valeurs de la Ville. Et pour les gens qui sont déjà là depuis longtemps, des modules de perfectionnement sont mis en place, en lien avec les métiers, pour intégrer les principes du DD, sur l'écologie du nettoyage ou en reprenant le cours «écogestes au bureau», par exemple. Un cours sur les déplacements, déjà proposé sous «santé et sécurité» a été adapté au référentiel «Ville durable» et un cours sur «la ville à vélo» sont proposés. Parallèlement, M^{me} Salerno souhaite que l'on fasse quelque

chose de spécifique au département des finances et du logement: on s'est mis d'accord sur un cours obligatoire pour les concierges de la Gérance immobilière municipale sur le nettoyage écologique.

M^{me} Salerno souhaite également que la commission soit informée du soutien de la Ville au Forum Saint-Jean/Charmilles: ce n'est pas parce qu'on a changé de structure que les projets passés ne continuent pas à vivre. Le Conseil administratif a déposé un mandat au département des finances et du logement et au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour qu'ils lui proposent, d'ici à septembre 2008, des éléments pertinents pour orienter sa politique en matière d'intégration dans les quartiers et des structures pouvant favoriser l'action citoyenne. Un groupe de travail a pour but de soutenir des démarches citoyennes, l'idée est de faire une démarche comparative de trois quartiers qui ont des structures, sur la base d'un questionnaire, pour évaluer en quoi ces structures jouent un rôle de facilitation entre les habitants d'un quartier et l'administration, sur des questions diverses. Aujourd'hui, le questionnaire est parti, et le rapport sera rendu en septembre. C'est le suivi du projet «participation», pour lequel nous sommes assez critiques dans le document D-33.

M^{me} Barberis informe que M^{me} Alvarez, actuellement en congé maternité, va travailler sur la question de l'égalité. La stratégie se fera en deux temps: premièrement, l'égalité femmes/hommes; deuxièmement, l'égalité étrangers/Suisses, qui sont les deux axes du plan égalité. La Ville a participé à plusieurs symposiums sur ces sujets.

Un commissaire trouve qu'il serait important d'avoir des exemples qui puissent toucher la population genevoise: les symposiums sont utiles intellectuellement parlant mais, en politique, il faut des actes.

Une commissaire demande si, dans l'élaboration des objectifs d'Aalborg, est envisagée la participation de la population, comme pour le plan directeur communal, où il y avait des séances et des ateliers participatifs.

M. Lézat répond qu'il n'y a pas de marche à suivre établie, Aalborg n'en donne pas, on ne sait pas exactement ce que signifie «participation», c'est un concept sur lequel on va réfléchir.

Une commissaire trouve intéressant de partir de choses très concrètes, comme les écogestes et le cours pour les concierges, et il pense que cela devrait déboucher sur un «éco-état d'esprit». Elle fait référence à sa motion sur l'eau du robinet, qui est pourtant un geste extrêmement simple à réaliser, mais qui semble tout aussi difficile à mettre en place. Elle constate qu'il y a beaucoup de concertation et de colloques, mais croit qu'il faut passer à l'acte.

La présidente remercie l'unité Agenda 21. Elle pense que la commission a fait tout le tour du document D-33. Il n'y aura pas de vote, la commission se contente

de prendre acte. Elle demande si la commission veut construire une conclusion ou s'arrêter comme ça.

La rapporteuse pense que les conclusions arriveront en séance plénière.

Annexe: rapport D-33 (164) (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)